



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

**18 SEPTEMBRE 2020 20H30**

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 18 septembre 2020, à la mairie, sous la présidence de la maire, Simone Christin-Lafond.

**Présents :**

Marie Claire BARCOUDAT, Alain CHAZAL, Simone CHRISTIN-LAFOND, Leatitia CLAVIER, Sylvie COUVREUR, Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, René SUCHET.

**Absent excusé :** Alcide CROS.

**Absents représentés :** Jean BRANSIET, Jérôme MAY.

**Nombre de conseillers en exercice :** 11

**Présents :** 8

**Représentés :** 2

**Excusé :** 1

**Votants :** 10

**Secrétaire de séance :** Leatitia CLAVIER.

Madame la maire ouvre la séance et soumet aux membres du conseil municipal l'approbation du compte rendu de la réunion du 23 juillet 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **1. Délibération pour désignation d'un membre à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Les communes de moins de 5000 habitants disposent d'un représentant à cette commission. Le conseil municipal vote à l'unanimité la désignation de Simone Christin-Lafond comme représentante à la CLECT.

## **2. Délibération pour signature d'un avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un service de portage de repas entre la commune d'Apinac et l'association ADMR d'Usson en Forez**

La commune d'Apinac bénéficie d'un service de portage des repas effectué par l'ADMR d'Usson en Forez. En 2019 la charge de la commune était de 1.21€/habitant soit un coût total de 516€. Pour l'année 2020, le coût par habitant reste inchangé, mais le nombre d'habitants a diminué. Avec 416 habitants la part de la commune s'élève cette année à 503€, il est donc nécessaire de signer un nouvel avenant à la convention.

La délibération concernant cet avenant à la convention entre la commune d'Apinac et l'ADMR est votée à l'unanimité.

## **3. Délibération concernant la convention d'occupation de locaux municipaux par l'association familles rurales**

La convention de mise à disposition de locaux municipaux à l'association « familles rurales », représentée par sa présidente Joelle Gagnaire, est arrivée à échéance le 4 mai 2020

Les lieux mis à disposition pour diverses activités sont :

- Au rez de jardin la salle dénommée « Salle de couture », les sanitaires attenants et un espace de stockage de 5m<sup>2</sup>.

- Au rez de chaussée, les salles dénommées « salle des anciens », « salle du foot » et les deux salles situées dans son prolongement pour les activités du club vidéo ainsi qu'une cuisine et les sanitaires attenants.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise à disposition des locaux décrits ci-dessus et autorise madame la maire à signer la convention.

#### **4. Vote des subventions aux associations**

Après avoir examiné les demandes de subvention parvenues à la mairie, le conseil municipal privilégie les demandes des petites structures et, pour l'année 2020, a voté à l'unanimité l'attribution de 150€ à l'association Docteur CLOWN.

#### **5. Délibération pour admissions en non valeurs et créances éteintes**

Depuis plusieurs années certaines dettes de redevables n'ont pas pu être recouvrées par la trésorerie de Saint-Just-Saint-Rambert. Compte tenu des situations des personnes concernées (décès, dépôt de bilan) il est proposé au conseil municipal d'annuler ces dettes. En conséquence il est proposé :

- d'autoriser l'admission de certains titres en non-valeurs d'un montant total de 1730,77€ et en créances éteintes d'un montant de 1398,91€ ;
- d'autoriser madame la maire à émettre les mandats afférents.

La délibération est votée à l'unanimité.

#### **6. Budget de la commune : décision modificative n° 1**

Cette mesure technique est nécessaire pour pouvoir émettre les mandats du point précédent. Les crédits de fonctionnement ouverts aux articles 6541, 6542 et 673, nécessitent un abondement de 3000€ à partir de la ligne secours d'urgence (658821). Les crédits d'investissement ouverts sur la ligne *dépôts et cautionnement* est abondée de 280€ à partir de la ligne *matériels divers*.

La délibération est votée à l'unanimité.

#### **7. Délibération pour adhésion au service d'assistance à la gestion énergétique (SAGE)**

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire est un établissement public de coopération intercommunale qui assiste les collectivités dans la gestion énergétique de leur patrimoine. Il intervient notamment en apportant une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics et une aide à la mise en œuvre de solutions techniques

Le SIEL-TE propose, dans le cadre de la compétence optionnelle service d'assistance à la gestion énergétique (SAGE), plusieurs modules pour accompagner la collectivité pendant la réalisation de projets de réhabilitation :

- Un module de télégestion
- Un module relatif aux énergies renouvelables et réseaux de chaleur
- Un module bâtiments neufs et réhabilitation (partie énergie)

Compte tenu de la rénovation en cours de la maison communale il est proposé au conseil municipal de prendre l'option " bâtiments neufs et réhabilitation".

L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans minimum, la durée du mandat. Son montant versé annuellement, s'élève à 349€.

La délibération pour cette adhésion est votée à l'unanimité

## **8. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la désignation de

Délégué titulaire : Alain Chazal

Délégué suppléant : Leatitia Clavier

## **9. Présentation du nouveau site internet**

La commission communication a présenté le nouveau site internet de la commune. Il est désormais en ligne à l'adresse [apinac.fr](http://apinac.fr).

Il offre des possibilités nouvelles et toutes les suggestions ou propositions de photos ou documents sont les bienvenues.

## **10. Informations diverses**

Date prévisionnelle du prochain conseil municipal : le jeudi 17 octobre 2020.

Fin de la séance du conseil municipal à 22h30.

La maire,

Simone CHRISTIN-LAFOND.